

## PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

## Direction Départementale des Territoires

Toulouse, le 11 février 2022

## Service économie agricole

Affaire suivie par : Sandrine KIKOLSKI

Téléphone: 05 61 10 60 29

Courriel: sandrine.kikolski@haute-garonne.gouv.fr

Avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 10 février 2022 sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de FONSORBES

<u>Objet</u>: Encadrement des extensions et des annexes des habitations existantes dans les zones A et N

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L 112-1-1;

Vu le code de l'urbanisme :

Vu le dossier de saisine de la commission en date du 20 décembre 2021 ;

Vu le projet de révision du PLU arrêté de la commune de FONSORBES;

À l'issue de la présentation et après débats la commission émet,

Un avis favorable sur les dispositions visant à encadrer les extensions et les annexes des habitations existantes dans les zones A et N sous réserve de réglementer:

- · Pour les extensions :
  - La surface de plancher totale maximale (existant + extension) à 200 m²
- Pour les annexes :
  - L'implantation par rapport à la limite de l'unité foncière à 3 m minimum ou à l'alignement existant
  - La surface maximale de plancher totale des annexes à 50 m².

Détail des suffrages (16 votes) : favorable sous réserve à l'unanimité.

La Présidente de séance.

Mélanie TAUBER